

# REGLEMENT

## PANNES FOIRE BROCANTE du 21 juillet 2019

### Dispositions pour la brocante 2019

Les organisateurs ayant pour obligation de collecter, comme à l'habitude, des Informations sur votre identité personnelle ou professionnelle, **toute réservation devra se faire par écrit**. C'est pourquoi vous voudrez bien retourner le document d'inscription entièrement complété et accompagné de votre règlement obligatoirement, à l'adresse ci-dessous.

Le tarif en 2019 reste fixé à 2 € **par mètre linéaire**.

### Autres dispositions pour rappel

Comme chaque année suivant l'arrêté municipal, les horaires de la brocante sont fixés entre 5 heures à 18 heures

Les arrivées ne pourront plus être réalisées **après 8 heures**. (Sauf accord particulier du placier)

Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez pas "**démonter**" **avant 17 heures ni circuler avec votre véhicule entre l'instant de votre arrivée et votre installation**. (Sauf motif grave apprécié par le responsable).

Les routes devront être **dégagées impérativement pour 18 h** (Réouverture du Trafic). Votre installation sur la route ne devra pas entraver le passage d'un éventuel véhicule de secours.

A votre départ les emplacements **devront rester propres**, des sacs poubelles seront à votre disposition au bar.

### IMPERATIF

: Les produits de "restauration, boisson et rafraîchissement" sont vendus par les bénévoles de l'association organisatrice de la manifestation. Les bénéfices sont destinés au fonctionnement de cette association de village n'ayant pas d'autres revenus. Vous comprendrez donc, que nous ne pouvons pas accepter, sauf accord écrit, les stands du même type.

Pour renseignements et inscriptions : 06 51 18 49 39 entre 8 et 20 heures  
ou par E-mail : pannesloisirs@gmail.com

Visitez aussi le site Internet de Pannes : [www.pannesenlorraine.com](http://www.pannesenlorraine.com)